



Gendarmerie - Perquisition

Par **Robert70**, le **09/10/2016** à **13:15**

Bonjour,
En mon absence, mon appartement a fait l'objet d'une perquisition par la gendarmerie dans le cadre d'une enquête de stupéfiant.
De retour du voyage, j'ai découvert mon appartement fouillé - saccagé...
En fait, l'équipe d'intervention s'est trompée d'appartement. C'est mon voisin qui était recherché!
Est-ce une démarche légitime?
Je voudrais me renseigner sur mes droits et la manière de me faire indemniser.
Je vous remercie par avance de vos reponses.
Cordialement.

Par **amajuris**, le **09/10/2016** à **14:57**

bonjour,
je ne vois pas le rapport entre cette perquisition injustifié et votre accident routier.
salutations

Par **Visiteur**, le **09/10/2016** à **21:41**

Bsr,
Sans doute voulez vous dire que vous étiez perturbé ?
Pour vos degats, il faut saisir d'une demande en ce sens, la direction des services judiciaires du ministère de la justice. La demande d'indemnisation est à adresser (prévoir une LRAR...) à sa Direction des services judiciaires - DSJ, (13 place Vendôme - 75042 Paris cedex 01).